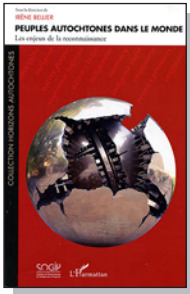


## Comptes rendus



### Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance

Irène Bellier (dir.). SOGIP, L'Harmattan, Paris, 2013, 372 p.

L'OUVRAGE COLLECTIF *Peuples autochtones dans le monde. Les enjeux de la reconnaissance*, dirigé par l'anthropologue du politique Irène Bellier et préfacé par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones (2001-2008), Rodolfo Stavenhagen, fait suite à la Déclaration des droits des peuples autochtones ratifiée en 2007 par l'Assemblée générale des Nations unies après plus de vingt ans de négociations complexes. S'attardant à l'internationalisation et aux questions des droits et de la reconnaissance des autochtones, cet ouvrage présente différentes situations dans le monde tout en réfléchissant selon une perspective historique et comparative. Le livre regroupe dix-sept contributions d'anthropologues, de sociologues, de juristes, d'avocats et d'acteurs autochtones, ainsi que deux annexes, soit la Déclaration et une estimation du nombre de peuples autochtones dans le monde. La première partie du livre se penche sur les enjeux politiques et sociaux des processus de catégorisation et des legs coloniaux. La deuxième partie porte sur les évolutions du champ juridique et des constitutions.

Essentiellement, ce collectif aborde la manière dont le droit s'approprie la catégorie « peuples autochtones » et les contextes épistémologiques dans lesquels les configurations politiques et juridiques ont défini les contours du sujet autochtone (p. 35). De ce fait, il interroge la (re)formulation des questions autochtones selon les échelles locale, nationale et internationale et la signification de la reconnaissance pour ces peuples et pour les États.

La première partie du livre, se penchant sur l'appellation « peuples autochtones » et la manière dont cette dernière opère en tant que catégorie politique relationnelle dans des configurations géopolitiques différentes (p. 21), souligne quatre éléments d'importance dans la reconnaissance des peuples autochtones.

D'abord, l'expression vague et non nominale « peuples autochtones » problématise les identités de ces peuples et celles des sociétés nationales : dans la condamnation du stigmate « Indien » au Brésil (Silvia Lopez da Silva Macedo), dans la conscience *adivasi* en Inde (Virginius Xana) et dans l'utilisation de l'autochtonie en contestation au projet de citoyenneté des anciennes colonies françaises (Stéphanie Guyon et Benoît Trépiéd).

L'évolution de l'instrumentalisation et de l'identité de l'autochtone lors des processus de décolonisation est analysée. En outre, le sociolinguiste Nigel Crawhall dresse un portrait juste de la situation africaine où l'autochtonie n'est pas associée à une colonisation étrangère, mais plutôt à des relations de pouvoirs internes. Il affirme que la non-reconnaissance des autochtones en tant que peuples, la non-reconnaissance de leurs institutions et leur exclusion économique demeurent les problèmes auxquels font face les peuples autochtones en Afrique.

Puis, le manque d'application et la contradiction dans le respect au niveau étatique, régional et local des droits autochtones mentionnés dans la Déclaration menacent la reconnaissance

de ces peuples. La contribution de Scott Simon et Awi Mona sur l'influence de la Déclaration dans les luttes des peuples autochtones d'un État non membre des Nations unies, en l'occurrence Taiwan, est particulièrement éclairante sur l'importance d'un tel document et de son application.

Finalement, les questions épistémologiques de « qui nomme », « comment nommer » et « qui parle pour les autochtones » présentes dans les processus de catégorisation sont abordées. La contribution de l'anthropologue Silvia Lopez da Silva Macedo s'attarde à la catégorie d'Indien et à la question de son appropriation par les populations autochtones au Brésil. En effet, la définition extérieure « Indien » recoupe, à la croisée des définitions légales, des actions politiques et de l'imaginaire multiculturel brésilien, la définition native qu'ont les autochtones brésiliens vis-à-vis leurs ethnonymes signifiant « Humains ». Elle démontre comment la prise de conscience de cette double catégorisation influence les comportements de ces derniers, et aussi cette catégorisation, en retour. L'article tient bien compte des différents acteurs tels que les autochtones, les anthropologues, l'État, l'Église, etc. engagés dans l'indigénisme brésilien – appareil idéologique incluant les politiques étatiques, mais également le vaste répertoire d'images, d'attitudes et d'actions produites par les non-autochtones et les autochtones au cours de l'histoire (Ramos 1998) – générant cette catégorisation. En critiquant également le rôle des anthropologues dans le processus de catégorisation, Lopez da Silva Macedo s'attarde à l'intense débat concernant la responsabilité morale des chercheurs envers les populations étudiées et à la réflexion sur leurs pratiques et les impacts de ces pratiques. Une prise de position ferme aurait été bienvenue.

Deux réflexions surgissent de cette section : en ce qui a trait à la définition problématique de « peuples autochtones » pour ceux vivant en

milieu urbain et au rôle de l'Europe dans la discussion de la reconnaissance des droits autochtones. Pour une définition faisant écho à l'ancestralité, au territoire ainsi qu'à la différence culturelle, comment est-il possible de rendre compte d'une définition incluant également les autochtones vivant en milieu urbain et formant une nouvelle classe moyenne (Irène Bellier, p. 20; Silvia Lopez da Silva Marcado, p. 87)? Ou, plus généralement, comment définir les peuples autochtones si leurs identités sont en constante mouvance et (re)définition? Aussi, le rôle de l'Europe dans la discussion sur les peuples autochtones est flou : ce continent est traité en rapport à ses anciennes et présentes colonies (Martin Préaud), à ses départements d'outre-mer français (Stéphanie Guyon et Benoît Trépied) et au traitement des Petits peuples du nord de la Russie située à cheval entre l'Europe et l'Asie (Yves-Marie Davenel), et non en fonction des Samis du nord de la Scandinavie et des positions de celle-ci dans le droit international sur les autochtones.

La seconde partie du livre portant sur les évolutions du champ juridique et des constitutions analyse la manière dont la loi influence le politique, en particulier sur l'influence des droits autochtones reconnus dans la Déclaration sur les lois nationales et locales. Les contributions de cette section ont été rédigées par des spécialistes du droit, à l'exception de l'entrevue de l'anthropologue Martin

Préaud avec le commissaire aborigène à la justice sociale Mick Gooda. L'autochtonie est une excellente porte d'entrée pour analyser le droit, car elle rejoint les juridictions des États : le territoire, l'autodétermination, la participation politique, la citoyenneté, le pouvoir, etc. Deux grands éléments ressortent de ces articles. Premièrement, un dialogue avec les autochtones est nécessaire afin de construire des États plurinationaux et de gérer la différence, puisque le droit est d'abord une entreprise collective et non la seule volonté de l'État. À ce sujet, Jean Leclair propose aux juristes une réflexion épistémologique sur le droit et sa nature (p. 262). Deuxièmement, les États doivent établir des outils pratiques au sein de leurs constitutions et dans leurs lois afin de tenir compte de cette plurinationalité et des spécificités autochtones.

L'entretien avec Mick Gooda, descendant du peuple galungu, en Australie, exemplifie le point de vue autochtone, plutôt oublié au sein de l'ouvrage, dans l'établissement de bonnes relations entre le gouvernement australien et les peuples autochtones. Gooda appelle au développement de paramètres pratiques au sein des gouvernements pour le respect des droits autochtones et à un changement culturel concernant la manière dont ces peuples sont abordés. La Déclaration, que Gooda juge comme étant le meilleur document des trente dernières années, possède des passages

et dispositions difficiles quant à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé pouvant servir à faire avancer les discussions au niveau national, tardant à se pencher sur la question (p. 314). Pour lui, des actes concrets, des bonnes relations entre l'État et les représentants autochtones et le fait de repenser les lois en vigueur pourront amener des améliorations durables pour les autochtones.

Somme toute, cet ouvrage, dont les perspectives et les situations présentées sont diverses, particulièrement les situations américaines, est excellent malgré la présence d'un jargon juridique pouvant léser les lecteurs plus novices. Il offre une réflexion utile, quoique non novatrice, sur l'influence de la Déclaration des droits des peuples autochtones dans le monde et la nécessité de reconnaître les peuples autochtones. Plusieurs sujets y font défaut, dont la propriété des ressources, l'administration étatique et internationale, les acteurs engagés dans les processus continus de reconnaissance incluant ceux qui ont l'autorité de légiférer sur les peuples autochtones et l'éthique du droit.

**Aude Leroux-Chartré**  
Département d'anthropologie, Université  
de Montréal

#### **Ouvrage cité**

RAMOS, Alcida, 1998 : *Indigenism. Ethnic Politics in Brazil*. The University of Wisconsin Press, Madison.